

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE d'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :

le mardi 4 avril 2017 à 20 heures 00

Affiché le **31 mars 2017**

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Compte-rendu des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 – Budget Général d'Argentat et Budget Général de Saint-Bazile-de-la-Roche
- Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 – Budget cinéma
- Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 – Budget annexe lotissement Le Bournel
- Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 – Budget eau potable
- Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 – Budget assainissement collectif
- Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 – Budget assainissement non collectif
- Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de Taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties)
- Vote des taux d'imposition 2017
- Approbation du Budget primitif 2017 – Budget Général Argentat-sur-Dordogne
- Approbation du Budget primitif 2017 – Budget cinéma
- Approbation du Budget primitif 2017 – Budget annexe lotissement Le Bournel
- Approbation du Budget primitif 2017 – Budget eau potable
- Approbation du Budget primitif 2017 – Budget assainissement collectif
- Approbation du Budget primitif 2017 – Budget assainissement non collectif
- Recrutement d'agents saisonniers
- Régime indemnitaire (I.H.T.S.)
- Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections
- Attribution de subventions
- Cession de parcelles à la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne